

Colloque « Eglises, portes ouvertes ? Culte, culture, patrimoine »

22 novembre 2018 – Hôtel du Département Alençon

« Eglises ouvertes, quels enjeux ? » Mgr Gilbert Louis

Remerciements

Avant de commencer les travaux de cette journée et d'entrer dans le vif sujet, je voudrais tout d'abord adresser mes remerciements au président du conseil départemental de l'Orne, Monsieur Christophe de Balorre, qui a permis que ce colloque puisse se tenir au sein même du Conseil Départemental, mettant à notre disposition ses installations et son personnel. Pour raison d'indisponibilité, il ne peut être présent lui-même aujourd'hui et s'en est excusé.

Il s'est fait représenter par Mme Christine Roimier, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Orne et présidente de la Commission de la culture, des sports, de la jeunesse et de la formation. Nous la remercions chaleureusement, non seulement pour sa présence mais aussi pour l'intérêt qu'elle a manifesté à la création de l'antenne diocésaine « culture et foi », antenne voulue par Mgr. Jacques Habert, évêque de Sées, et dont il m'a confié la responsabilité avec Mme Laurence de Valbray, « afin que les domaines de la culture, de l'art, du patrimoine et du tourisme soient honorés et suivis comme un lieu de dialogue avec la société et de « proposition de la foi ».

Merci particulièrement à Madame Roimier pour l'accueil qu'elle nous a réservé lorsque nous lui avons soumis le projet d'engager une réflexion sur la question de des églises dans le département et de leur utilisation, prolongement en quelque sorte des journées « Gérard Burel », qui s'étaient tenues ici même en juin 2016, sur un thème similaire, mais dans une problématique différente. Pour mémoire, je rappelle cette problématique qui avait été formulée par les organisateurs : *« Au vu de la situation des finances publiques et des besoins croissants requis par la conservation du patrimoine, ainsi que du mouvement d'ampleur engagé pour la création de communes nouvelles, notre capacité à restaurer les églises, peu ouvertes et peu utilisées, semble compromise. La question de leur désaffectation culturelle pour en permettre un usage laïc est désormais posée avec insistance. Quelles affectations sont envisageables ? Quelles sont les précautions à prendre pour ce patrimoine sensible ? »*

A l'origine du projet

Cette dernière question qui suggère d'agir avec prudence et discernement, s'agissant de l'utilisation des églises, justifie que nous poursuivions la réflexion. Mais avant de préciser

l'enjeu de cette journée et les différents angles sous lesquels nous aborderons le sujet, je voudrais rappeler ce qui a motivé le projet de ce colloque. Le projet, en fait est le résultat de deux initiatives.

La première initiative est venue d'un curé qui avait souhaité rencontrer les maires dans le canton de Gacé, de Vimoutiers et du Merlerault et qui, pour cela, avait demandé l'appui de « culture et foi ». Des trois rencontres qui ont eu lieu, il est ressorti le besoin de repréciser le rôle respectif du propriétaire et de l'affectataire, selon l'esprit de la loi de 1905, compte-tenu du renouvellement des maires et des membres des conseils municipaux. Un certain nombre de questions ont pu être abordées, dans un climat de dialogue. Je cite pour exemple : la sécurité dans les églises, la possession des clés de l'église, l'apport de nouvelles œuvres d'art, le mobilier, l'utilisation culturelle de l'église sous la forme de concerts ou d'expositions...

C'est donc avec un grand intérêt que nous pourrions entendre s'exprimer deux maires du département :

.Monsieur Jean-Yves Houssemaine, maire de Sées, représentant l'Association des maires de l'Orne, ayant procédé à une consultation auprès de ses collègues maires sur les problèmes qu'ils se posent au sujet des églises.

Et Monsieur Pascal Pecchioli, maire de Perche en Nocé pour un projet d'exposition d'art contemporain dans certaines églises de la communauté de communes.

Madame Laurence de Valbray, qui, avec moi, porte la responsabilité de l'antenne « culture et foi » mais qui est aussi juge à l'officialité interdiocésaine de la province de Normandie, reviendra sur les compétences respectives du propriétaire et de l'affectataire des églises et plus précisément sur les questions attenantes à la sécurité dans les églises, avec cette question simple quant à l'énoncé : « Qui fait quoi ? »

La deuxième initiative, à l'origine du colloque d'aujourd'hui, est venue directement d'une volonté de l'antenne « culture et foi », avec l'intention de rencontrer les responsables, prêtres et laïcs, des différents « pôles missionnaires » du diocèse, (il y en a 10, correspondant chacun à un bassin de vie et constitué de plusieurs paroisses en vue d'une pastorale concertée). Nous voulions en quelque sorte faire un état des lieux sur différentes réalisations dans les domaines du patrimoine religieux, du tourisme religieux, de la culture et des diverses expressions artistiques. Or, de ces rencontres, il est ressorti massivement la préoccupation quant au présent et au devenir des églises de nos villages, avec des échanges autour de leur entretien, de leur occupation, de leur mise en valeur, de leur animation. D'autres questions concernaient la sécurité, mais aussi les responsabilités respectives des affectataires et des propriétaires.

« Eglises, portes ouvertes ? ».

C'est donc à toutes ces préoccupations que, Laurence de Valbray et moi-même, pour l'antenne diocésaine « Culture et foi », avons voulu apporter des éléments de réponse en proposant ce colloque sous le titre, vous l'aurez remarqué, assorti d'un point d'interrogation « Eglises, portes ouvertes ? »

Pourquoi une interrogation ?

D'une part, il est facile de constater qu'elles ne sont pas toutes ouvertes, en tout cas si elles le sont ce n'est pas en permanence ! Il serait facile d'en tirer la conclusion que, puisqu'elles ne sont pas ouvertes, ceux qui l'occupaient ont mis la clé sous la porte et qu'elles ne servent plus

à rien. Il est vrai qu'une maison qui reste fermée trop longtemps laisse à penser que ou bien le propriétaire est décédé ou bien que les héritiers s'en désintéressent ! C'est pourquoi, nous commencerons ce matin d'ailleurs par entendre « **La proposition de l'Association Eglises ouvertes** » que présentera Michel Tillie, responsable du Réseau « Eglises ouvertes France », à la suite de la fondation « Eglises ouvertes » créée en 1988 en Belgique. Il nous précisera les conditions requises pour la mise en œuvre d'une telle action, les liens à établir et les matérialités nécessaires à sa réussite.

Le point d'interrogation, d'autre part, attire notre attention sur la question de savoir si, par mesure de sécurité et pour éviter le vol d'objet ou une dégradation toujours possible du mobilier, il ne vaut pas mieux qu'elles demeurent fermées. L'expérience tente à prouver le contraire, tel est le constat de « l'association Eglises ouvertes » pour qui une église « habitée », c'est-à-dire, entretenue, mise en valeur et fréquentée incite les gens à la respecter.

Enfin, le point d'interrogation porte évidemment sur l'usage que nous entendons faire d'une église dans laquelle le culte n'est pas célébré de façon habituelle, ou célébré de façon très épisodique, par exemple pour un baptême, un mariage ou des obsèques ? Au passage, il n'est pas inutile de se demander ce que nous entendons par usage cultuel. Peut-être avons-nous parfois une vision trop étroite, oubliant que le culte ne se résume pas à la célébration d'une messe. Il sera donc intéressant d'entendre l'expérience de « **Perche Verrières Espérance** » dans le Perche, qui est une expérience œcuménique de partage de la Bible et de prière. Jeanine Knecht est responsable de l'équipe Verrières Espérance

Après avoir élargi la conception d'usage cultuel, une autre question apparaît : **l'église est-elle un édifice à usage uniquement cultuel ?** L'église du village, nous le savons, dans notre culture française, est un élément d'identification et de structuration d'un village. C'est un édifice qui a une charge symbolique forte et une dimension sacrée pour beaucoup, qui constitue un élément important du patrimoine historique et culturel local, même lorsque sa qualité architecturale est faible. Des sondages ont montré qu'une large majorité de l'opinion publique se prononçait en faveur de la conservation de ce patrimoine et donc contre la démolition des églises. D'où la question posée par certains maires : ne serait-il pas possible d'affecter certaines églises en partie ou en totalité à un autre usage que cultuel ? Je sais que la question a déjà été débattue ici même, avec la réserve que les églises communales sont sous le régime de l'affectation qui est exclusive, incessible et perpétuelle. La jurisprudence du Conseil d'Etat a été constante dans ce sens.

Cela n'empêche pas que certaines activités autres que culturelles puissent s'y dérouler. A condition que l'activité envisagée ne soit pas inconvenante au regard de la destination première de l'édifice. C'est à l'affectataire de discerner. Cela se fait assez habituellement pour des manifestations culturelles : concerts, expositions. Signalons qu'il existe dans le diocèse une commission d'Art Sacré aidant l'affectataire à ce discernement.

Dans un article fort intéressant de la revue jésuite, « Etudes » du mois d'octobre, « avenir du patrimoine religieux », Benoît de Sagazan, directeur de la revue « la Bible aujourd'hui », pose cette question pertinente : « Savons-nous faire vivre nos églises ? L'Eglise est importante pour tous les habitants d'une localité. Savons-nous la faire vivre pour le service de tous ? ... Il est ainsi imaginable de redonner un rayonnement à nos édifices religieux dans leur dimension cultuelle, culturelle, sociale et caritative aussi. » Il poursuit : « Saurions-nous faire vivre nos églises pour les priants, pour les plus pauvres, pour ceux qui apprécient le patrimoine chrétien, qu'il soit architectural, pictural, musical ou plus simplement pour ceux qui aiment l'église ? »

Deux interventions viendront en appui de ces pistes de réflexion :

Celle de Servanne Desmoulins-Hémery : « **Ouvrir l'église, accompagner le visiteur** ». Chaque église si modeste soit-elle recèle un trésor. S'emploie-t-on à faire parler les pierres sculptées, les tableaux, les vitraux ?

Autre intervention, celle de Joëlle Vermot-Gaud, responsable culture et foi pour le pôle de Flers et qui depuis plusieurs années organise « **la nuit des églises** », qui est une initiative de l'église de France et se situe fin juin, début juillet chaque année.

Un dernier volet, le financement. Nous devons avoir une intervention sur le sujet du Financement participatif des projets culturels : l'exemple d'une start-up Dartagnans, avec David Margairaz, directeur des partenariats, responsables du patrimoine culturel. Malheureusement, il nous a dit à la dernière minute être dans l'incapacité de participer à notre rendez-vous. Aussi, et pour ne pas complètement écarter cette question du financement, nous remercions d'autant plus François-Xavier Dard, économiste diocésain du diocèse de Sées d'avoir accepté d'intervenir sur le lien « finances et patrimoine diocésain. A la suite de quoi, le temps réservé au débat permettra aux maires et aux associations du patrimoine de poser leurs questions et pourquoi pas de suggérer des solutions.

En terminant cette introduction où j'ai désiré souligner les enjeux de ce colloque, je souhaite que cette journée puisse répondre à un certain nombre de questions que vous vous posez les uns et les autres, apporter quelques lumières, suggérer des chemins, soutenir des initiatives... sans désespérer de l'avenir. Et si des doutes se manifestaient, nous laisserons à Mgr. Jacques Habert, évêque de Sées, le soin de le surmonter par son apport : « **Eglises ouvertes, bonne nouvelle pour le monde rural** »

A tous, une fructueuse et excellente journée.